



Thomas MOREAU - LANDUJAN - 02 99 07 35 85  
<https://ferme-letreglode.fr> - [thomas.moreau@wanadoo.fr](mailto:thomas.moreau@wanadoo.fr)

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **2019-2020**

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, voici quelques modalités que nous vous demandons de lire attentivement.

#### 1- RESPECT DES LIEUX

La ferme est un lieu privé ouvert au public les jours suivants.

Fermeture hebdomadaire : vendredi

Fermeture annuelle : 1 semaine en juillet, 1 semaine en août 1 semaine à Noël.

La salle d'accueil est à votre disposition les jours de cours.

#### 2-DEROULEMENT DES COURS

Les mineurs sont sous la responsabilité des enseignants durant leurs cours d'équitation, et un quart d'heure avant et après l'heure effective du cours ; pour les après-midi, le délai est de 3 heures. En aucun cas, le poney club, ni les enseignants, ne pourront être tenus responsable en cas d'accident en dehors de cette durée.

L'année d'équitation 2019-2020 débute le mardi 11 septembre pour se terminer le samedi 27 juin 2020

*Nous avons compté 33 séances :*

- 13 séances pour le 1<sup>er</sup> trimestre ( semaines 37-38-39-40-41-42-45-46-47-48-49-50-51)
- 12 séances pour le 2<sup>ème</sup> trimestre ( semaines 2-3-4-5-6-7-10-11-12-13-14-15)
- 8 séances pour le 3<sup>er</sup> trimestre (semaines 18-19-20-22-23-24-25-26)

*Pour les cours de Baby poney 17 séances :*

- 7 séances pour le 1<sup>er</sup> trimestre (Semaines 38-40-42-45-47-49-51)
- 6 séances pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (Semaines 2-4-6-10-12-14)
- 4 séances pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (semaine 18-20-23-25)

**IL N'Y AURA PAS COURS LA SEMAINE DU JEUDI DE L'ASCENSION (semaine 21)**  
**POUR LA RANDO BAI DE LA FRESNAIE DU 21 AU 24 MAI 2020**

**FETE DU CLUB LE DIMANCHE 31 MAI 2020**

#### 3-PAIEMENT DES COURS

Les cours sont payables à l'inscription en 1,2, 5 fois (septembre, novembre, janvier, mars et mai) ou 10 fois (de septembre en juin).

Le paiement en chèque vacances est accepté mais non remboursable.

Les cours ne sont pas remboursables sauf pour raison médicale.

#### 4-ABSENCE DES COURS

**Le planning d'attribution des poneys étant établi à l'avance afin d'équilibrer leur travail sur la journée, il est important de signaler tout manquement à un cours.**

L'agenda dans le bureau d'accueil est prévu à cet effet.

En cas d'imprévu, appelez au minimum 24 Heures avant pour signaler l'absence au

02 99 07 35 85 ou 06 07 35 95 10 vous pouvez nous laisser un message.

Toute séance manquée ne pourra être récupérée (sauf pour raison de santé : dans ce cas, un certificat médical devra justifier l'absence)

Les cours manqués seront rattrapables dans le trimestre et aux créneaux proposés.

Afin de ne pas désorganiser les cours, 3 cours maximum sur l'année pourront être récupérés.

Les élèves montant à l'année bénéficient des tarifs préférentiels pour les après-midi pendant les vacances (suivant grille tarifaire).

#### 5-TENUE DES CAVALIERS

Le port du casque Norme NFEN 1384 est obligatoire.

La ferme en met à votre disposition. Toutefois, il est fortement conseillé d'avoir sa propre bombe.

Porter obligatoirement un pantalon, plutôt style jogging, legging, ou pantalon d'équitation.

Bottes ou boots. Éviter les chaussures avec gros crampons.

#### 6-SECURITE

- Les chiens sont interdits dans l'enceinte du poney club.

- Il est interdit de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre.

- Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...).

- Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

#### 7-SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation du présent règlement expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent être : mise à pied ou expulsion temporaire.

**Thomas MOREAU**